



Mariage à Cuba

Tout d'abord, veuillez contacter l'Ambassade de Cuba en Suisse à Berne (Tél. 031-302 21 11), responsable pour la procédure avant le mariage à Cuba. Vous recevrez l'information concernant les documents nécessaires pour les autorités cubaines lors du mariage à Cuba.

À Cuba vous pouvez contacter la « Consultoría Jurídica Internacional » (www.dji.co.cu) ou le « Bufete Internacional » (www.bufeteinternacional).

Documents à présenter pour l'inscription du mariage en Suisse

Afin d'enregistrer le mariage dans les livres de l'état civil suisse, la partie cubaine doit présenter les documents suivants auprès de la représentation suisse à La Havane:

- Acte de mariage.
- Acte de naissance.
- Certificat d'état civil avant le mariage
 - Si célibataire : Confirmation de célibat.
 - Si divorcé : jugement de divorce + certificat du mariage antérieur.
 - Si veuf/veuve l'acte de mariage précédent + l'acte de décès du conjoint/de la conjointe décédé/décédée.
- Affidavit de domicile avec un notaire ou confirmation de domicile au bureau d'Immigration (Oficina de Inmigración y Extranjería).
- passeport cubain (sera rendu au titulaire), avec deux photocopies de la feuille des données personnelles (sans légalisation).

Tous les documents originaux cubains ne doivent pas dépasser les 6 mois lors de leur établissement et doivent être légalisés par le Ministère des Affaires étrangères de la République de Cuba (MINREX). Une photocopie, de bonne qualité en blanc-noir et recto verso, de chaque document doit être présentée à l'Ambassade.

De la part de l'époux/épouse suisse ou résidant en Suisse, ils sont requis les documents suivants:

- Fax, mail ou lettre adressée à cette Ambassade avec les données de la personne avec qui il/elle s'est marié/mariée à Cuba et données relatives au domicile du couple après le mariage.
- Pour les citoyens suisses : Copie du certificat individuel d'état civil et copie du passeport suisse.
- En cas d'étrangères avec Permis de résidence type C : Copie d'Attestation d'état civil et copie du permis.

Documents pour la demande de visa pour prise de domicile en Suisse :

- 3 formulaires « Demande de visa D pour la Suisse » dûment remplis et signés (pour séjour supérieur à 90 jours).
- 3 photos 35mm X 45mm (récentes, de bonne qualité et background blanc)
- Casier judiciaire récent (version internationale), légalisé par le MINREX (antécédentes pénales) + 1 photocopie de bonne qualité en blanc-noir et recto verso.
- Casier judiciaire récent, (version nationale), sans légalisation + 1 photocopie de bonne qualité en blanc-noir.
- Passeport cubain avec trois photocopies de la feuille des données personnelles (sans légalisation).
- Si applicable, émoluments de EUR 80.00 payables en **CUP**.

Après la présentation des documents, il faut compter sur un délai de traitement d'environ **8 à 12 semaines**. L'Ambassade n'est pas en mesure d'informer sur l'état actuel de la procédure. Veuillez contacter l'office de l'état civil compétent, si vous avez des questions sur ce sujet.

5ta Avenida, No 2005
entre 20 y 22
Miramar, Playa
La Habana 11300

+53 (0)7 204 26 11
+53 (0)7 204 11 48
Téléphone: +41 (0)58 464 18 46 (47)
Fax: +41 (0)58 464 18 49
havana@eda.admin.ch
www.eda.admin.ch/havana